

Suspicion et colère sur les plans de prévention des risques d'incendie

Et voilà les plans de prévention des risques d'incendies de forêt (Pprif). Ils avaient fait couler beaucoup d'encre voici deux ans. Et provoqué même une manifestation en mars 2007 à Toulon, rassemblant habitants et élus furieux contre ces projets qui bloquent leurs terrains. Depuis, plus rien ou presque. C'est ce silence qui fait sortir du bois le collectif anti-Pprif et les associations de maires (voir par ailleurs). Tous ensemble, ils s'adressent à l'État. Leur crainte : que ces Pprif concernant 17 communes ne soient ficelés plus ou moins en catimini. Et que les premiers concernés ne soient associés à aucune discussion.

400 maisons par commune

Retour en été 2003. De dramatiques incendies endeuillent le Var. Trois pompiers meurent en combattant le feu à La Garde-Freinet. L'État décide alors de mettre en route des plans de prévention concernant les risques d'incendies de forêt

« Trouver des solutions réalistes »

Ils seront tous là aujourd'hui au Luc : l'association des maires du Var, celles des communes forestières et des maires ruraux au côté du collectif des propriétaires (54 associations, 10 000 personnes). Ensemble, ils vont signer une motion qu'ils enverront au préfet ainsi qu'aux parlementaires varois, aux ministres chargés de ces questions (Intérieur, Écologie, Agriculture) et pour faire bonne mesure, au président Sarkozy. Dans ce texte, ils rappellent en préambule que dans le Var, seuls deux Pprif (Fréjus et Saint-Raphaël) sont signés dont un (Fréjus) a été annulé, sur 17 prévus. Une situation qui perdure depuis 6 ans et pénalise les communes comme les particuliers, souligne la motion. Les associations redisent ensuite leurs critiques concernant le zonage (cartes comportant « des erreurs d'appréciation » etc.). Et demandent de ne classer en zone rouge « que les massifs forestiers denses ne comportant pas d'habitation ». En ce qui concerne les aménagements, elles préconisent « des propositions réalistes et réalisables » et de renoncer à « certaines prescriptions extravagantes exagérément coûteu-



dans 17 communes, parmi les plus sensibles à ce risque. Ces Pprif, qui ont pour objectif d'améliorer la protection des personnes et des biens, déterminent notamment des zones rouges où il est impossible de construire. Les maisons se retrouvant malgré elles dans cette couleur ne peuvent s'agrandir. Et en cas de destruction pour une raison ou une autre, impossible de rebâtir.

ses et souvent inadaptées (...) ». Elles privilégient notamment le débroussaillage à 50 m « qui a largement fait ses preuves » et qui pourra être porté à 100 m « si la situation l'exige ». Quant aux routes, pas besoin de les élargir systématiquement, si elles font déjà 4 mètres.

« Gagner du temps »

Enfin, la réglementation (ce qui édicte les règles dans les zones) doit être « simplifiée ». « La réglementation des Pprif dans les Alpes-Maritimes tient en 25 pages, quand celle du Var en fait 75 » notent les signataires. Enfin, et c'est aussi là le nœud du problème, les Pprif doivent renoncer « à vouloir redéfinir l'organisation des communes ». Autrement dit, à se substituer au PLU (Plan local d'urbanisme) et donc au pouvoir des maires. Les associations d'élus et de propriétaires souhaitent donc « participer activement et dès l'amont à l'élaboration des futurs Pprif. Cela permettra de gagner du temps et de trouver des solutions efficaces et réalistes pour la sécurité des personnes et de leurs biens contre les incendies de forêt ».

« C'est une loi émotion, mal ficelée dès le départ » résume Patrick Amato.

Ce dernier, vite rejoint par les élus, prend la tête de la contestation des propriétaires fonciers dans un collectif fédérant aujourd'hui près de 60 associations.

Chez lui, à La Cadière, sur 5 000 habitants, 4 000 sont concernés par le Pprif. 350 maisons sont en zone rouge. Ailleurs, dans d'autres massifs, ça n'est guère mieux : à Tanneron, 98 % du territoire communal est aussi couleur feu. Aux Adrets, où 80 % des constructions sont concernées, même la caserne des pompiers et un bar du village sont situés en rouge.

Ubuesque

Bref, 400 constructions au bas mot, dans chacune des 17 communes « prifées », seraient gelées. « Une vitrification » du Var, dénonce Patrick Amato.

À mesure que les plans sont connus, la colère monte. Au fil des mois, élus et associations s'adressent au préfet. « L'actuel, Hugues Parant, est notre 4^e » soupire le collectif. « Tous se sont refilés la patate chaude » complète Nello Broglio, maire des Adrets et président de l'association des communes forestières. Il s'en suit tout de même des réunions de concertation avec le représentant de l'État et quelques avancées. « Des promesses, du bla-bla »

disent aujourd'hui, blasés, MM. Amato et Broglio. « Le préfet qui vient de partir a pris des engagements mais personne n'est au courant ». Les comités de pilotage (élus, associations, État), chargés d'étudier précisément les cartes, sont loin d'être mis en place partout, comme prévu. « On ne sait plus où on va, c'est la grande muette du côté de l'État » résume Patrick Amato.

En attendant, « tout est bloqué depuis longtemps, ce qui pose des problèmes de gestion énormes aux communes » conclut le maire des Adrets. Des permis de construire sont refusés. Des PME ne peuvent plus se développer.

Enfin, les Pprif prévoient aussi des aménagements obligatoires, des prescriptions jugées « extravagantes » comme des élargissements de routes et des poses de poteaux incendies. « La dépense s'élève à 13 M€ pour les Adrets. Ce qui représente 20 ans d'investissements pour le village. C'est ubuesque » s'indigne M. Broglio. La Cadière devrait déboursier, elle, 15 M€. « Surréaliste » commente M. Amato. Dans le Var, département le plus boisé de France, derrière les villes 17 pionnières, 126 communes au total seraient « prifables ». De quoi nourrir des débats rapidement enflammés.

CATHERINE AUBRY

C.A.

Alarme Habitation

Offre Exclusive

Abonnement à la Télésurveillance à partir de: 29.90€ TTC*

*sous réserve d'un système compatible avec les protocoles Securitas Direct

Pour un devis gratuit **GRATUIT** N° Vert 0 800 77 96 11

www.securitasdirect.fr